



## RETOUR VERS LE PASSÉ !!!

Ces dernières mois, vous avez été nombreux à rencontrer et solliciter **les élu-e-s CFTC** sur divers sujets comme l'inflation, les mobilités internes, les déménagements ou la dégradation des conditions de travail pour lesquels la **CFTC**, une équipe de terrain est à votre écoute, porte vos revendications et vous informe.

### L'inflation :

Même si fin 2021, la **CFTC** avait revendiqué une **Prime Pouvoir d'Achat** pour tous (versée en mars 2022), cela ne doit pas être un prétexte pour la Direction pour rester sur une NAO bien inférieure à l'inflation surtout après :

- Une baisse significative de l'épargne salariale (Intéressement + Participation) de **13,046 millions d'euros** soit **33,38%** malgré le supplément d'intéressement de **6,4 millions d'euros** qui fait suite aux demandes et relances de la **CFTC**.

C'est pourquoi, la **CFTC** a adressé un courriel à la Direction le 30 mai 2022 puis, lu une déclaration au Comité Social et Économique Central (CSEC) du 2 juin 2022 demandant une réunion de négociation au plus tard début septembre pour :

- Un supplément de l'enveloppe globale NAO qui n'était que de **2,7%**, bien inférieure à l'inflation qui atteint **6,1%** sur un an à fin juillet 2022 et qui devrait encore progresser d'ici la fin de cette année ;
- Un complément de Participation lors de la campagne d'affectation de celle-ci prévue courant septembre/octobre 2022.

D'ailleurs, dans de nombreuses entreprises en France, le corps social n'hésite pas à se remettre autour de la table pour faire des avancées sur les salaires et le pouvoir d'achat afin de compenser cette inflation.

Les SALARIÉ-E-S n'ont pas ménagé leurs efforts dans une période contrariée par la crise sanitaire et le Plan de Départs Volontaires, Ils méritent mieux !!

### Mesures d'accompagnement à la mobilité interne :

A la date du 30 juin 2022, **178** salariés ont bénéficié des mesures d'accompagnement à la mobilité interne au titre du L1 unilatéral et non du L1 majoritaire que seule la **CFTC** avait signé, c'est-à-dire :

- Une prime à la mobilité fonctionnelle de **1 mois** de salaire brut au lieu de **2 mois** prévus dans l'accord majoritaire ;
- Et pour certains, une prime à la mobilité géographique de **5000 euros** au lieu de **7000 euros** prévus dans l'accord majoritaire.

On entend par salaire mensuel brut utilisé pour calculer le montant brut de cette prime, le salaire brut versé sur les 12 derniers mois précédant la mobilité intégrant, avantage en nature, primes, bonus, heures supplémentaires, astreintes et variables inclus et exclusion faite de tout élément perçu qui ne correspond pas à la contrepartie du travail du collaborateur (intéressement, participation).

## **Déménagements :**

Suite aux annonces de déménagements ou de réaménagements des locaux sur les sites de Metz, Nantes et Palaiseau pour libérer de la place afin d'accueillir des STITs, mais également la location du bâtiment Nord sur le Campus à France Télévision :

La **CFTC** a demandé à la Direction un point en CSEC sur la stratégie immobilière d'optimisation des m<sup>2</sup> permettant de réduire les coûts de fonctionnement du Groupe mais qui n'est pas neutre sur les conditions de travail des salariés de l'UES SFR.

## **Mise en place d'un Observatoire des Conditions de Travail :**

Lors du CSEC du 2 juin 2022, dans sa déclaration, la **CFTC** a rappelé à la Direction attendre, malgré de nombreuses relances, la mise en place d'un comité de prévention des risques liés au projet de réorganisation (Risques psycho-sociaux, charge de travail...) prévu dans l'accord majoritaire PDV, indispensable au suivi et au traitement de ces problématiques.

Il était particulièrement inquiétant, qu'au prétexte que seule la **CFTC** ait signé l'accord, la Direction prenne le risque de se passer de cette commission au détriment de la santé mentale de ses collaborateurs, dûe aux charges supplémentaires qu'engendrent ce PDV.

La Direction nous a entendu, a enfin répondu favorablement et une négociation sur la mise en place d'un observatoire des conditions de travail s'est déroulée les 18 et 26 juillet 2022 avec une première réunion prévue dans un délai d'1 mois suite à la validation de cet accord par les 3 OSR, soit fin août/début septembre :

- **9 mois** pour en arriver peu ou prou au même résultat que ce que prévoyait l'accord majoritaire PDV alors que les témoignages de collaborateurs se plaignant de charges de travail devenant de plus en plus lourdes continuent de nous parvenir avec pour seule réponse apportée par la Direction « *attendez la réorganisation, cela va s'arranger* ». Que de temps perdu alors que des salariés sont en souffrance sans que cela n'inquiète notre Direction !!!

Des mesures en plus de cet Observatoire des Conditions de Travail sont nécessaires et doivent être mises en place, la **CFTC** demande donc sans plus attendre :

## **La négociation sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)**

**VOS ÉLUS CFTC, SONT LÀ, À VOS COTÉS  
POUR DÉFENDRE VOS DROITS,  
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, TOUT SIMPLEMENT !**



## **VOS REPRÉSENTANTS CFTC**

**IDF** : Franck GUEDE, Cécilia PEREIRA, Frédéric BOURDELLE, Salima BOUAZA, Xavier LUX, Françoise BOUILLIN, Jean Baptiste HERMELLIN, Linda BENALI, Christophe GUERANGER, Pascale DEPAEPE, Stephan BUREAU, Nadia OGBI, Christophe DUCHARNEUX, Tienda NACER, Jacques HOUBLON, Jocelyne MULLER, Sofiane REKKAB, Ramata SY, Marius TIMOFTE, Magali CHABOT, Jean ROLLAND, Guillaume ALLIE, Saliou SYLLA, Francky TABUTEAU, Jérôme COSSU, Daniel KAMINSKI, François AUBIN

**NORD/EST** : Vincent LEDROLE, Marjorie GERARD, Jean Marie ROUSSEL, Muriel RAULT-BACOGNE, Laurent HACKENHEIMER, Guy SIETZEN

**OUEST** : Cécile POIRIER, Thomas DEUDON, Laurianne HORLAVILLE, Vincent CATTANEO, Emilie GERGAUD, Vincent BAILLOT CHAGNON, Johanne GUYADER, Edouard DE KEUKELAERE, Corinne BAGUELIN, Olivier DEROUET, Sébastien POURIAS

**CENTRE-EST** : Philippe BOURDELIN, Christine NEIROUREIRE, Abdel M'HARI

**MÉDITERRANÉE** : Karine PAPUCCI, Jean Louis ETTINGER, Laurence CHOQUELL, Norbert HERNANDEZ

**SUD-OUEST** : Xavier FAURE, Thierry CABALE, Yan THOMASSIN

**SRR** : Chantal AUDIFAX, Richard CHAN CHIT SANG, Christelle DUGLAT, Rodolphe RIVIERE, Raïssa ALLAOUI, Stéphane FOCK-YEE

**Pour rester informé, la CFTC met à votre disposition :**

**Site internet :**

<https://www.cftcsfr.fr>

**Intranet CFTC (connecté au réseau) :**

<https://col.private.sfr.com/sites/os/CFTC/default.aspx>

**MAVIEPRO l'application CFTC à télécharger par Google play :**

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.ingeneris.maviepro&hl=fr&gl=US>

**MAVIEPRO l'application CFTC à télécharger par Apple store :**

<https://apps.apple.com/fr/app/maviepro/id1532383397>

**POUR REJOINDRE LA CFTC :**

[https://www.cftcsfr.fr/app/uploads/2021/01/Bulletin\\_adhesion\\_2021.pdf](https://www.cftcsfr.fr/app/uploads/2021/01/Bulletin_adhesion_2021.pdf)